



Projet d'ordre du jour

Séance du lundi, 12 août 2019, à 20 h.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2019;
4. Approbation des comptes payés et à payer;
5. Courrier :
 - 5.1. Correspondance;
 - 5.2. Suivi – dossiers;
 - 5.3. Information;
6. Administration :
 - 6.1. Personnel;
 - 6.2. Radiation des charges – Entreposage Lock-Van inc. et Gestion Sébastien Abran inc.;
 - 6.3. Offre d'achat – terrain Parc industriel;
 - 6.4. Équipement – Centre sportif;
 - 6.5 Demande d'aide financière – Analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable;
7. Sécurité publique;
8. Travaux publics :
 - 8.1. Émissaire – dépôt de soumission;
9. Période de questions;
10. Hygiène du milieu :
 - 10.1. Déneigement – aqueduc – appel d'offres;
 - 10.2. Entretien – terrain assainissement;
11. Loisirs et culture;
12. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
 - 12.1. Mandats – procureur;
 - 12.2. Dépôt et adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Modification des zones R1-11, R1-12, R4-1, R4-3, C1-17 et C3-1, création des zones R4-4, P1-3 et P1-4 et adoption de normes relatives à ces dernières;
 - 12.3. Dépôt et adoption du projet de règlement modifiant le règlement numéro 1083-2017 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Création du secteur 5 et adoption d'interventions assujetties, d'objectifs et de critères d'évaluation;
 - 12.4. Dépôt et adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 105-92 et ses amendements – Ajout d'usage dans la zone CS18 - Mécanique et entretien de véhicules lourds;
 - 12.5. Demande d'autorisation de démolition - 22, rang Saint-François;
 - 12.6. Demandes de permis – PIIA;
13. Divers;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

Avis aux citoyennes et citoyens

Rappel arrosage (1^{er} avril au 1^{er} octobre)

Numéros civiques pairs	Lundi, mercredi et vendredi 20 h à 22 h
Numéros civiques impairs	Mardi, jeudi et samedi 20 h à 22 h

4^e versement de taxes – 26 août

Le prochain versement des taxes municipales est dû pour le 26 août.

Ce quatrième versement peut se faire au comptoir des différentes institutions financières, au guichet automatique, en ligne, par chèque (envoi postal aussi accepté), argent comptant ou Interac au comptoir de l'hôtel de ville situé au 57, rue Laroche. Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service de la taxation au 450 887-1100, poste 3000.

Règlement concernant les systèmes d'alarme

Le conseil municipal a adopté, le 2 juillet dernier, un règlement concernant le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité pour remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes.

En résumé, le règlement stipule que lorsqu'un système d'alarme se déclenche et qu'il est impossible de rejoindre l'utilisateur ou que ce dernier, une fois rejoint, n'est pas en mesure de faire arrêter le système dans les vingt minutes suivantes, des moyens pourront être entrepris pour arrêter le système, et ce, à la charge de l'utilisateur.

Lorsque l'officier chargé de l'application du règlement doit intervenir à la suite d'une fausse alarme au cours d'une période consécutive de douze mois, les frais exigibles de l'utilisateur sont les suivants :

Fausse alarme	\$
Première fausse alarme	Aucuns frais
Deuxième fausse alarme	100 \$
Troisième fausse alarme	300 \$
Quatrième fausse alarme	400 \$
Cinquième jusqu'à la neuvième fausse alarme	500 \$
Dixième et plus	1 000 \$

On considère une fausse alarme lorsqu'aucune preuve ou trace de la présence d'un intrus, de la commission d'une infraction, d'un incendie ou d'un début d'incendie n'est constaté au lieu protégé lors de l'arrivée de l'officier chargé de l'application règlement.

Pour tous les détails de ce règlement, consulter le www.lanoraie.ca, onglet «Municipalité», sous-onglet «Règlement».

Programmation de loisirs – Automne 2019



La programmation de loisirs – Automne 2019 sera bientôt dans votre boîte aux lettres.

Surveillez-la pour découvrir les activités de loisirs, de culture et de la vie communautaire qui s'offriront à vous cet automne.

Inscriptions régulières | 28 et 29 août | 13 h à 20 h

À la réception de l'hôtel de ville (57, rue Laroche)

Inscriptions Accès-Loisirs | 3 septembre | 13 h à 18 h

Action Famille Lanoraie (42, rue Louis-Joseph-Doucet)

Accès-loisirs a pour but de rendre accessible gratuitement les activités de loisirs et culturels aux familles et personnes vivant une situation de faible revenu.

Pour information : 450 887-1100, poste 3032

Déménagement et prévention des incendies



Au cœur de la saison estivale, comme bien des gens, peut-être avez-vous déménagé.

À l'arrivée dans votre nouveau logement, il est important que vous vous assuriez d'être protégé contre un incendie. Voici quelques éléments à vérifier afin de s'assurer que votre nouveau logis soit sécuritaire.

Premièrement, assurez-vous d'avoir un avertisseur de fumée fonctionnel à chaque étage à l'exception des greniers non chauffés et des vides sanitaires.

Il est recommandé de mettre une pile neuve dans chaque avertisseur dès que vous emménagez et de vérifier la date de fabrication sur le boîtier de l'appareil. Vous devez le remplacer si la date n'y est pas inscrite ou si l'appareil à plus de dix (10) ans.

Finalement, évitez d'empiler des boîtes et d'autres objets dans les corridors, les escaliers, sur les balcons et les terrasses, dehors le long de la maison afin de garder vos issues bien dégagées. Ces combustibles peuvent devenir des pièges en cas d'incendie et nuire, voire empêcher une évacuation.

Pour information : Francis Doyon, agent de prévention du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray | 450 836-7007, poste 2743.

Carrefour Émilie

Le **28 août** prochain aura lieu la collecte de sang du Carrefour Émilie.

Elle se déroulera de **13 h 30 à 19 h 30**, au **Pavillon Jean-Bourdon** situé au 12, rue Louis-Joseph-Doucet.

Donneurs, soyez nombreux!

Pour information : 450 887-0090



Quelques conseils d'herbicyclage de notre MRC

Qu'est-ce que l'herbicyclage?

Herbicycler : laisser le gazon coupé au sol après la tonte.

Astuce :

Munissez votre tondeuse d'une lame déchiqueteuse, les rognures de gazon se décomposeront en moins de 48 heures!

Pour une pelouse en santé

- Évitez les engrais chimiques
- Préférez les composts, les fumiers ou les engrais naturels
- Semez plusieurs espèces végétales plutôt qu'une monoculture
- Coupez en hauteur, déchiquetez et herbicyclez

Avantages de l'herbicyclage :

- Diminue la quantité d'ordures
- Le gazon coupé agit comme engrais naturel
- Diminue les besoins en engrais chimiques
- Diminue l'incidence des maladies
- Garde l'humidité au sol
- Réduit les besoins en arrosage
- Diminue le temps d'entretien

Besoin de conseils? Questions?

450 836-7007 poste 2547
infogmr@mrcautray.qc.ca

AOÛT 2019

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Autres dates importantes

10 août – Magasin du Carrefour (361A, rue N.-D.)
Liquidation fin de saison | 10 h à 14 h

22 août – Film en plein air – Aladdin
À la tombée du jour, Parc J.-B.

25 août – Marché public *Les Pêchés Mignons*
11 h à 16 h

25 août – Promenades du Dimanche
Highway stars | 13 h 30

Séance du conseil municipal

Collecte des matières recyclables

Collecte des ordures

Collecte des matières organiques

Bureaux municipaux fermés